

Jeudi 29 septembre 2011

La vice-présidente de la FHF dénonce les nouvelles mesures d'économie appliquées aux hôpitaux en 2012

SAINT-ETIENNE, 29 septembre 2011 (APM) - La vice-présidente de la Fédération hospitalière de France (FHF), Paulette Guinchard, a vivement dénoncé les nouvelles mesures d'économie prévues pour les hôpitaux en 2012, lors de l'ouverture du congrès de l'Union des régions hospitalières du Sud-Est (URHSE) qui se tient jusqu'à vendredi soir à Saint-Etienne.

"Les hospitaliers ne comprennent plus les choix budgétaires qui sont opérés et notamment les options qui sont prises pour la convergence ciblée", a déclaré Paulette Guinchard, en présence de la secrétaire d'État à la santé, Nora Berra.

"Les récentes annonces qui ont précédé la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2012 ne sont pas de nature à rassurer le service public car derrière une apparente progression de l'Ondam [objectif national de dépenses d'assurance maladie], les hôpitaux publics vont devoir réaliser 442 millions d'euros d'économies, hors gel éventuel de l'enveloppe Migac", a-t-elle poursuivi, confirmant ainsi une information révélée la veille (cf APM CBOIS004).

"Ces mesures se traduisent par une fragilisation sans précédent du service public et par une perte de sens chez les personnels", a-t-elle alerté.

Paulette Guinchard a insisté pour que le gouvernement "dégèle" les crédits de l'enveloppe Migac qui ont été mis en réserve au début de 2011.

Elle a également appelé à un "arrêt" de la convergence public/privé, soulignant que les hôpitaux "ne remplissent pas la même mission" que les cliniques et qu'il est donc justifié qu'ils aient des tarifs différents.

Paulette Guinchard a également abordé la question des établissements médico-sociaux en indiquant que la FHF attendait désormais que l'annonce d'une hausse de 4,2% des dépenses de ce secteur en 2012 "soit suivie d'effets et se traduise en termes financiers dans le PLFSS et dans le budget de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)".

Elle a précisé que d'autres mesures étaient "très attendues", comme "des taux de reconduction des moyens pour les établissements et services médico-sociaux décents, reflétant la réalité des augmentations des charges dans les structures existantes", "la restitution au secteur des 100 millions d'euros gelés en 2011", "un gel de la convergence tarifaire" et un "déblocage de la contractualisation, notamment pour les établissements et services pour personnes handicapées".

san/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

SNOIT003 29/09/2011 17:54 ACTU

©1989-2011 APM International.